DTA
DOCUMENT TECHNIQUE D'APPLICATION

12/24-1831_V1

Valide du **25 novembre 2025**

au **30 juin 2027**

Sur le procédé

2TEC2 SONOFELT TM Collections : Palma, Alhambra, Silva, Strata, Infinite, Hybrid, Colourful, Stripes, Marble, Desert, Cracked Earth, Herringbone, Lustre, Barcode

Famille de produit/Procédé : Revêtement de sol PVC

Titulaire(s) : Société LE TISSAGE S.A

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

COMMISSION CHARGÉE DE FORMULER LES AVIS TECHNIQUES

Secrétariat : CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - email : secretariat.at@cstb.fr

www.ccfat.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB ; Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site Internet du CSTB (http://www.cstb.fr)

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V1	Il s'agit d'une nouvelle demande de Document Technique d'Application.	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :

Revêtements plastiques tissés en lés et en dalles fabriqués principalement par tissage, thermo-fixation et enduction, comprenant :

- Une couche de surface tissée plate de 900 g/m²
  - fil de chaîne = fil de trame
  - 18% fibres de verre (dans l'âme) & 82% PVC (pigmenté) extrudé autour de l'âme
- Une couche de vinyle compact blanc,
- Une armature en fibres de verre non tissé de 50 g/m²
- Une sous-couche de vinyle compact gris,
- Un envers constitué d'un feutre de 500 g/m², composée de fibres PET.

L'usage du revêtement est destiné à la pose collée en plein et maintenue en plein (uniquement pour les dalles) dans les locaux intérieurs au plus classés U3 P2 E1 C1, en travaux neufs ou de rénovation.

Table des matières

1. Avis du Groupe Spécialisé 4
1.1. Domaine d'emploi accepté 4
1.1.1. Zone géographique 4
1.1.2. Ouvrages visés 4
1.2. Appréciation 5
1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitudes à l'emploi 5
1.2.2. Appréciation globale 5
1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé 5
2. Dossier Technique 6
2.1. Mode de commercialisation 6
2.2. Description 6
2.2.1. Revêtements 6
2.2.2. Aspect 6
2.2.3. Coloris et dessins 6
2.2.4. Caractéristiques des composants 7
2.3. Dispositions de conception 8
2.3.1. Classement UPEC du local 8
2.3.2. Conformité à la règlementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé8
2.3.3. Support ou revêtement existant 8
2.3.4. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises et/ou remontées d'humidité 8
2.3.5. Température ambiante et température du support 8
2.3.6. Traitement des joints de dilatation 8
2.3.7. Résistance thermique 8
2.3.8. Précautions d'emploi 9
2.4. Dispositions de mise en œuvre 9
2.4.1. Dispositions générales 9
2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports 9
2.4.3. Pose du revêtement 11
2.4.4. Traitement des joints entre lés et des joints entre dalles 12
2.4.5. Traitement des seuils et arrêts 12
2.4.6. Traitement des rives 12
2.5. Réception – Mise en service 12
2.6. Traitement en fin de vie 12
2.7. Assistante technique 12
2.8. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication 12
2.8.1. Fabrication 12
2.8.2. Contrôles 12
2.9. Entretien, maintenance et réparation 12
2.10. Mention des justificatifs 13
2.10.1. Résultats expérimentaux 13
2.10.2. Références chantiers 13

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France Métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Revêtements de sol destinés à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux intérieurs relevant du classement UPEC et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux

Revêtement de sol destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux au plus classés :

- U3 P2 E1 C1 sur supports à base de liants hydrauliques neuf tels que définis au §1.1.2.2.1 ci-après et existants tels que définis au §1.1.2.2.2 ci-après.
- U3 P2 E1 C1 sur chape à base de sulfate de calcium neuve telle que définie au § 1.1.2.2.3 ci-après ou existante telle que définie dans le § 1.1.2.2.4 ci-après.
- U3 P2 E1 C1 sur support à base de de bois ou panneaux dérivés du bois, neuf tel que défini au § 1.1.2.2.5 ci-après ou existant tel que défini au § 1.1.2.2.6 ci-après.
- U3 P2 E1 C1 sur revêtement existants tels que définis au §1.1.2.2.7 ci-après.
- U3 P2 E1 C1 sur revêtement en linoleumexistant tel que défini au § 1.1.2.2.7 ci-après ;

1.1.2.2. Supports

1.1.2.2.1. Supports neufs à base à base de liant hydraulique

Les supports visés sont :

- Les supports décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au § 6.1, y compris les planchers chauffants conformes à la norme NF DTU 65.14 - à l'exclusion des planchers chauffants rafraîchissants (planchers réversibles) et à la norme NF P 52-303 (DTU 65.7) ainsi que les planchers rayonnants électriques conformes à l'e-Cahier du CSTB n°3606_V3 ;
- Les chapes fluides à base de ciment exécutées conformément aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de La FFB-UNECP et de la CAPEB ou faisant l'objet d'un Avis Technique ou Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

1.1.2.2.2. Supports à base de liant hydraulique existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admis sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.3. Chapes fluides à base de sulfate de calcium neuves

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles exécutées conformément aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNECP et de la CAPEB ou faisant l'objet d'un Avis Technique ou Document Technique d'Application ou favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

1.1.2.2.4. Chapes fluides à base de sulfate de calcium existantes remises à nu

Les supports admis sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1

1.1.2.2.5. Supports neufs en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admis sont les suivants :

- Planchers en bois ou en panneaux à base de bois exécutés conformément à la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3).

1.1.2.2.6. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.7. Revêtement existant

Les revêtements existants admis sont ceux définis au §7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de cette même norme.

En outre sont également visés :

- Les anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents ;
- Les anciens revêtements de sol linoleum compacts en lés (uniquement dans les locaux E1) ;
- Les anciens revêtements de sol résilients caoutchouc compacts en lés.

Le revêtement existant n'est conservé que si le classement UPEC du local reste identique à celui qu'il était avant travaux.

1.2. Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitudes à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu

Les revêtements de sol 2TEC2 COMFORT BACKING font l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, du laboratoire CENTEXBEL n° 23.01507.01 du 16/03/2024, avec un classement B_{fl}-s1 en pose libre et sur support fibres-ciment $A2_{fl}$-s1 ou $A1_{fl}$ et de masse volumique 1800 kg/m^3.

1.2.1.2. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.3. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du système font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.1.4. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

La constitution spécifique du procédé conduit à ce que les risques d'altération ponctuelle (petits accrocs, brûlures de cigarette) sont possibles. Toutefois, la réparation est envisageable selon les dispositions décrites au §2.9 du Dossier Technique.

Le recours à l'entretien mécanisé comme décrit au §2.9 du Dossier Technique doit être réservé à la pose collée, l'entretien devant être limité à la serpillière humide essorée dans les locaux classés E1 et dans le cas d'une pose maintenue ; en outre, il convient de s'assurer que la charge totale de l'équipement utilisé n'excède pas la limite de charge correspondant au classement P du local.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

1.2.2. Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 1.1) est appréciée favorablement

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Le Groupe Spécialisé n'a pas émis de remarque complémentaire.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Titulaire : Société LE TISSAGE S.A
284 Chaussée d'Aelbeke
7700 Mouscron, Belgique
+32 (0)56 854 747
sales@2tec2.com
Internet : www.2tec2.com

Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les produits de 2TEC2 font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041. Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

Identification

La dénomination commerciale, le type, le coloris, la longueur ou format et le numéro de lot figurent sur les emballages.

2.2. Description

2.2.1. Revêtements

Revêtements plastiques tissés en lés et en dalles fabriqués principalement par tissage, thermo-fixation et enduction, comprenant :

- Une couche de surface tissée de 900 g/m²
  - fil de chaîne = fil de trame
  - 18% fibres de verre (dans l'âme) & 82% PVC (pigmenté) extrudé autour de l'âme
- Une couche de vinyle compact blanc,
- Une armature en fibres de verre, non tissée, de 50 g/m².
- Une sous-couche de vinyle compact gris,
- Un envers constitué d'un feutre de 500 g/m², composée de fibres PET.

Il existe deux gammes de produits :

- gamme de produits nonbiosourcés, classés en class 1;
- gamme de produits biosourcés, classés en class 2;
- Elles sont détaillées au § 2.2.3 ci-après.

2.2.2. Aspect

La surface présente un aspect structuré apporté par le tissage.

La couche de surface est unie (chaine de même coloris) ou chinée (un fil de chaine sur deux de coloration différente), avec des fils monocolores ou bicolores.

La trame a toujours la même couleur par référence, toujours monocolores.

La sous-couche est de couleur grise.

2.2.3. Coloris et dessins

14 designs, 95 références au total :

- **Class 1 (produits non biosourcés)**
  - Palma: 10 références, en lés ou en dalles, 5 couleurs naturelles & 5 couleurs dynamiques
  - Marble: 6 références, en lés ou en dalles, couleurs naturelles
  - Desert: 6 références, en lés ou en dalles, couleurs naturelles
  - Silva: 6 références, en lames, couleurs naturelles
  - Strata: 9 références, en planches ou en dalles, 5 couleurs naturelles & 4 couleurs dynamiques
  - Infinite: 16 références, en lés ou en dalles, couleurs naturelles
  - Colourful: 10 références, en lés ou en dalles, couleurs dynamiques
  - Cracked earth: 1 référence, en lés ou en dalles, couleur naturelle
  - Barcode: 2 références, en lés ou en dalles, couleurs gris

- Stripes: 2 références, en lés ou en dalles, couleurs dynamiques
- Lustre: 2 références, en lés ou en dalles, couleurs dynamiques
- Herringbone: 3 références, en lés ou en dalles, couleurs naturelles

- **Class 2 (produits biosourcés)**
  - Alhambra: 10 références, en lés ou en dalles, 5 couleurs naturelles & 5 couleurs dynamiques
  - Strata: 9 références, en lames ou en dalles, 5 couleurs naturelles & 4 couleurs dynamiques
  - Palma: 10 références, en lés ou en dalles, 5 couleurs naturelles & 5 couleurs dynamiques
  - Hybrid: 20 références, en lés ou en dalles, couleurs naturelles

2.2.4. Caractéristiques des composants

2.2.4.1. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques générales	**Dalles**	**Lés**
Dimensions (tolérances)	500 x 500 (+/-1) (mm)	Largueur (m) : 2 Longueur (m) : 30
Épaisseur totale nominale (tolérance) (mm) selon ISO 1765	4,6 mm (+/- 0,1) mm	
Masse surfacique totale nominale (g/m²) selon ISO 8543	3200 g/m²	
Serrage (nombre de fils / dm) : sens chaîne	170	
Serrage (nombre de fils / dm) : sens trame	60	
Chaine : Masse volumique moyenne (g/cm³)	3750	
Trame : Titre du fil (m/kg)	2666,7	

2.2.4.2. Caractéristiques d'aptitude à l'emploi

Caractéristiques	**Dalles**	**Lés**
Caractéristiques mécaniques Poinçonnement sous charge statique (mm) selon NF EN ISO 24343-1 (empreinte rémanente après 150 mn)[1]	≤ 0,47 mm	
Stabilité Stabilité dimensionnelle à la chaleur (variations dimensionnelles) selon EN986 ISO2551	≤ 0,2 %	
Solidité des coloris à la lumière selon NF EN ISO 105-B02	8	
Conductivité thermique moyenne selon EN 13501-1 (m². K/W)[1]	8,4 KW/m²	
[1]Pour information		

2.2.4.3. Produits prescrits

2.2.4.3.1. Produits de collage

Nom	**Fabricant**	**Nature**	**Consommation g/m²**	**Spatule**
KE 2000S	UZIN	Acrylique	250 – 350 g/m²	A2
STIX A800 PREMIUM	Bostik	Acrylique	250 – 350 g/m²	1A2
UK 840	Thomsit	Acrylique	380 g/m²	B1
T 410	Thomsit	Copolymère à base d'acrylate Résine	400 g/m²	B1

2.2.4.3.2. Produit de maintien prescrits pour la pose maintenue (Cas des dalles uniquement)

Nom	Fabricant	Nature	Consommation g/m²	Spatule
U2100	UZIN	Acrylique	50 - 100 g/m²	A2
A570 Multitack	Bostik	Acrylique	120 g/m²	rouleau adhésif
FIX A760 TECH	Bostik	Acrylique	100 g/m²	rouleau adhésif
T 435	Thomsit	Acrylique	70 – 100 g/m²	Fine foam roller

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur). Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.2 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Conformité à la règlementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local du classement de réaction au feu du procédé pour le mode de pose et le support visé.

2.3.3. Support ou revêtement existant

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre d'informer l'entreprise de la nature du support.

La pose sur revêtement existant n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement ; dans le cas contraire, les revêtements existants devront être déposés.

Dans le cas d'un ancien revêtement existant, le maître d'œuvre doit aussi faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer, a minima, la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, de repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, de déterminer la nature du support. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.4. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises et/ou remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises et/ou remontées d'humidité (Cf. § 5.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1).

Sur ces supports, qu'ils soient revêtus ou non d'un carrelage, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre les remontées d'humidité doivent être prises conformément au §2.4.3.1.2 ou au § 5.3.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

La protection devra être prévue dans les Documents Particuliers du Marché (DPM).

2.3.5. Température ambiante et température du support

Le maître d'œuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer une température ambiante minimale de ≥ 12 °C.

Il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence le cas échéant

2.3.6. Traitement des joints de dilatation

Le choix de la solution retenue devra être déterminé par le Maitre d'œuvre suivant les indications du présent Dossier Technique.

2.3.7. Résistance thermique

Sur plancher chauffant, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du revêtement 2TEC2 posé collé en plein ou maintenu en plein et de l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m². K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique du revêtement 2TEC2 et de la résistance thermique de l'ancien revêtement.

2.3.8. Précautions d'emploi

L'attention du maître d'ouvrage est attirée sur le risque de dégradations du revêtement lorsque le mobilier est équipé de pieds caoutchouc, de pieds pointus ou à bords tranchants ; les préconisations relatives au mobilier énoncées au §2.9 doivent être respectées

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Dispositions générales

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes :

2.4.1.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

2.4.1.2. Stockage des produits

Cf. § 7.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

2.4.1.3. Conditions de pose

2.4.1.3.1. Température du support

La température minimale du support nécessaire pour effectuer la pose est de +12 °C ; elle ne doit pas être supérieure à +30 °C. Dans tous les cas, le support aura une température supérieure au point de rosée d'au moins 3°C.

2.4.1.3.2. Température et hygrométrie ambiantes

La température ambiante minimale doit être de +12 °C ; elle ne doit pas excéder + 30°C.

Le taux d'hygrométrie ambiante doit être inférieur à 65%.

Nota : Dans tous les cas et spécifiquement dans les bâtiments ne permettant pas le séchage en phase chantier, des systèmes d'évacuation d'humidité doivent être prévus par la maîtrise d'ouvrage, conformément au § 4.4.2 du NF DTU 53.12 P2

Ces conditions doivent être maintenues durant toute la durée des travaux.

2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.2.1. Supports neufs à base de liant hydraulique

2.4.2.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites à l'article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

2.4.2.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par les " Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB ou l'Avis Technique ou Document Technique d'Application de la chape, favorable et en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

2.4.2.2.2. Travaux préparatoires

Conformément aux « Règles professionnelles de le FFB-UNECP et de la CAPEB pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium », sur la chape durcie, l'applicateur doit procéder à l'élimination de la pellicule de surface (sauf spécification particulière précisée dans l'Avis Technique ou Document Technique d'Application de la chape le cas échéant).).

2.4.2.3. Supports neufs en bois ou panneaux à base de bois

2.4.2.3.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites au § 6.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.3.2. Travaux préparatoires

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol certifié QB, appliqué avec le primaire adapté et compatible pour les supports bois, et au moins classé P3 est requise ; il est mis en œuvre conformément au § 6.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4. Supports existants

2.4.2.4.1. Supports à base de liant hydraulique existants non revêtus ou remis à nu

2.4.2.4.1.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.1.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué aux § 9.2.1 et 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et complété par les dispositions décrites définies au § 2.4.2.1.2 du présent Dossier Technique.

2.4.2.4.2. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

2.4.2.4.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites au §7.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.2.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.3. Anciens supports à base de bois ou en panneaux à base de bois

2.4.2.4.3.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.3.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.1.2 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.4. Supports revêtus de carrelage ou pierres naturelles, terres cuite

2.4.2.4.4.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.4.2. Travaux préparatoires

L'étude préalable de l'état du revêtement existant indiquera s'il faut appliquer un enduit de sol sur la totalité de la surface ou uniquement sur les joints entre carreaux. Dans le cas contraire, il conviendra d'appliquer sur la zone concernée un enduit de sol certifié QB et son primaire associé visant une mise en œuvre sur carrelage.

2.4.2.4.5. Anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents

2.4.2.4.5.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable est réalisée conformément au § D1 du e-Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

2.4.2.4.5.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont réalisés conformément au § D2.1 du e-Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation »

2.4.2.4.6. Ancienne peinture de sol

2.4.2.4.6.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.6.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué à l'article 9.2.4 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.7. Anciens revêtements de sols résilients compacts (PVC, caoutchouc et linoléum)

2.4.2.4.7.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D (y compris pour les revêtements de sols caoutchouc et linoleum compact).

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Les anciens revêtements résilients sur mousse, vinyle expansé relief, linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse devront être préalablement déposés.

2.4.2.4.7.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires seront réalisés conformément aux dispositions décrites au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53 12 P1-1-1.

A l'issue de l'étude préalable :

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué en 2.4.2.4.1.2.
- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les dalles décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage QB avec primaire adapté.

Le sol est ensuite nettoyé conformément au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53.12.

2.4.2.4.8. Dalles semi-flexibles vinyle non-amiantées

2.4.2.4.8.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.8.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué à l'article 9.2.3 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

Tout problème doit être communiqué à la Société 2TEC2 avant le début de la pose.

2.4.3. Pose du revêtement

Les dalles sont posées en pose maintenue en plein.

Les lés sont posés dans le même sens ou en sens alterné et collés en plein.

2.4.3.1. Pose collée en plein

Elle est réalisée dans les conditions prescrites par la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

Choix des colles et préconisations d'emploi

Seules les colles décrites au § 2.2.4.3.1du présent Dossier Technique sont admises à l'exclusion de toute autre colle.

Les prescriptions d'emploi de la colle sont celles décrites dans la fiche technique à en-tête du fabricant précisées comme indiqué au § 2.2.4.3.1.

Tous ces produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

2.4.3.2. Pose maintenue en plein

Elle est réalisée comme suit :

Choix des produits de maintien et préconisations d'emploi :

Seuls les produits de maintien décrits au §2.2.4.3.2. sont considérés pour le revêtement de sol étudié dans le cadre du présent DTA.

Les prescriptions d'emploi de la colle sont celles décrites dans la fiche technique à en-tête du fabricant précisées comme indiqué au § 2.2.4.3.2.

Tous ces produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur

2.4.4. Traitement des joints entre lés et des joints entre dalles

2.4.4.1. Jonctions entre lés

Les lés sont posés à joint vif.

Les joints sont réalisés par tranchage des lisières superposées, avant encollage, sur environ 4 centimètres. Les résidus de colle doivent être évités car, d'une part, le joint entre les lés sera plus visible, et d'autre part, il peut se créer une accumulation de saletés à cet endroit.

Le calepinage préalable devra être réalisé de sorte qu'il n'y ait pas de découpe de lés en bout de chaine nécessitant un raccord.

Prévoyez toujours des jeux de dilatation, conformément aux exigences des normes et des réglementations de construction nationales. Nous conseillons d'installer des jeux de dilatation le long des murs périphériques.

2.4.4.2. Jonctions entre dalles

Les dalles sont posées à joints vifs.

2.4.4.3. Traitement des joints de dilatation du support

Le joint de dilatation est reconduit dans le revêtement et il est traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté.

2.4.5. Traitement des seuils et arrêts

Il est effectué par recouvrement à l'aide d'un profilé adapté collé ou vissé sur le support uniquement.

2.4.6. Traitement des rives

Les rives seront traitées suivant l'article 9.5.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

2.5. Réception – Mise en service

Le revêtement de sol 2tec2 peut être mis en service après la pose, en respectant le temps de séchage et les recommandations fournies par le fabricant de la colle pour le type spécifique de colle utilisé.

2.6. Traitement en fin de vie

Pas d'informations apportée.

2.7. Assistante technique

Les experts techniques de 2TEC2 peuvent intervenir à la demande de l'entreprise qui effectue les travaux.

2.8. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

2.8.1. Fabrication

La fabrication a lieu à l'usine de Mouscron (Belgique) de la Société 2TEC2.

2.8.2. Contrôles

Des contrôles ont lieu à l'usine de Mouscron (Belgique) de la Société 2TEC2 sur les matières premières (bobines des fils en fibre de verres PVC pellet (longueur, poids du rouleau, teinte), sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication (découpe, tissage et vulcanisation), sur les produits semi-finis (longueur, masse et épaisseur) et sur les produits finis (longueur, masse, épaisseur, aspect, résistance au poinçonnement sous charge statique et stabilité dimensionnelle, largeur, nombre de fils/dm).

2.9. Entretien, maintenance et réparation

L'attention du maître d'ouvrage est attirée sur le fait que la pose maintenue limite les possibilités d'entretien (cf. §2.2.4.2)

Les préconisations d'entretien énoncées ci-dessous devront être strictement respectées ; à défaut, un encrassement résiduel n'est pas exclu.

La Société 2TEC2 est tenue d'informer les utilisateurs sur les particularités d'entretien du revêtement.

La notice d'entretien à en-tête du fabricant devra être remise au maître d'ouvrage.

Précautions d'emploi

Le revêtement doit être protégé contre les risques de poinçonnement statique provoqués par le mobilier notamment vis à vis des pieds pointus ou à bords tranchants.

Les chaises à roulettes doivent être équipées de roulettes nylon (type H) conformément à la norme EN 12529. Ne jamais utiliser de matériaux en caoutchouc (pieds de chaises, mobilier, tapis, roues ...) compte tenu du risque de migration des huiles noires du caoutchouc après un contact prolongé.

Les objets lourds doivent être soulevés, les faire glisser peut endommager la surface du revêtement.

L'équipement de nettoyage ne doit pas dépasser un poids maximal en charge de 100 kg.

Entretien courant

Dépoussiérage à l'aspirateur, avec une brosse rotative verticale qui détache la saleté et l'aspire en même temps est un plus.

Entretien périodique

Lavage à la serpillière humide bien essorée après passage dans l'eau additionnée d'un peu de détergent neutre. Rincez à l'eau et aspirez l'eau sale avec un aspirateur adapté.

Lavage avec une machine de type injection extraction équipée d'une brosse à rouleaux qui permettront de bien pénétrer la structure.

Ne jamais employer de cires ou de produits métallisant.

Détachage

Enlevez les taches le plus rapidement possible pour éviter la propagation de la saleté.

2.10. Mention des justificatifs

2.10.1. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. § 1.2.1.1 de l'Avis

Aptitude à l'emploi du revêtement et du joint

- Stabilité dimensionnelle à la chaleur selon la norme EN ISO 23999
- Détermination de l'incurvation après exposition à la chaleur selon la norme EN ISO 23999

(Laboratoire de l'université de Ghent n°25-0102-02 en date du 03/03/2025)

- Détermination du poinçonnement rémanent après application d'une charge statique selon la norme

(Laboratoire EPH n°2622107 en date du 02/06/2022)

- Comportement à la Lisson
- Comportement au tambour Vettermann
- Comportement au déplacement simulé du pied de meuble
- Détermination du changement d'aspect à l'aide de la machine Lisson Tretrad

(Laboratoire de l'université de Ghent n°22-0718-01 en date du 30/08/2022)

Comportement sous la chaise à roulettes

(laboratoire de la société LE TISSAGE S.A en date du 12/02/2025)

2.10.2. Références chantiers

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : Novembre 2004.

Surface totale réalisé : 4.730.133m²

1